

26 octobre 2010

## **BAPE – Gaz de Schiste**

*Réponses de l'Association pétrolière et gazière du Québec aux questions de la Commission*

### **Déclaration d'acceptabilité sociale de l'Association pétrolière et gazière du Québec**



## DÉCLARATION D'ACCEPTABILITÉ SOCIALE

Le rôle de l'Association pétrolière et gazière du Québec (APGQ) est de représenter ses membres et de promouvoir l'objectif de l'industrie de développer les ressources gazières et pétrolières du Québec. L'APGQ et ses membres visent à contribuer d'une façon significative à la stratégie énergétique du Québec ayant pour but de diversifier les sources d'approvisionnement en énergie ainsi que de contribuer aux retombées économiques durables, tout en développant le potentiel gazier du Québec d'une manière sécuritaire et responsable.

L'APGQ reconnaît que l'exploitation des hydrocarbures est quelque chose de nouveau au Québec. Les membres de l'APGQ s'engagent à respecter la philosophie et les principes de l'acceptabilité sociale. L'APGQ s'engage aussi à informer et à renseigner les parties concernées sur les impacts du développement des shales gazifères. L'APGQ travaillera avec une grande diligence pour minimiser les impacts potentiels de ses projets. L'Association s'engage à discuter des préoccupations des parties prenantes et des communautés afin de faciliter la création de partenariats avec celles-ci.

Les membres de l'Association Pétrolière et Gazière du Québec respectent les principes suivants et conduisent leurs activités en conformité avec ces principes :

### ***Respect des communautés***

Les membres de l'APGQ communiqueront aux élus locaux les détails de tous les projets à venir.

Les membres de l'Association obtiendront tous les permis et autorisations requis avant de commencer leurs activités.

Les membres de l'APGQ emploieront, autant que possible, les résidents du Québec dans leurs opérations locales.

Les membres de l'APGQ collaboreront avec les organismes locaux pour identifier des entrepreneurs et des sous-traitants locaux qualifiés, afin qu'ils puissent participer aux activités liées à leurs opérations.

Les membres de l'APGQ vont supporter ou participer à des initiatives communautaires locales qui s'alignent avec leur philosophie et leurs valeurs corporatives.

Les membres de l'APGQ reconnaissent les droits ancestraux des autochtones et respectent les exigences réglementaires quant à la consultation avec les communautés autochtones touchées par les activités de ses membres.

### ***Gestion des terres***

Les membres de l'APGQ consulteront les autorités provinciales et locales et les propriétaires fonciers touchés directement par les projets afin d'atténuer les impacts liés à l'utilisation de la terre, telles que la sélection du site, la construction de routes d'accès et l'utilisation des routes locales secondaires.

L'APGQ utilisera les meilleures pratiques de l'industrie pour gérer l'empreinte écologique pendant et après ses activités et remettra le terrain à l'état original en conformité avec les lois et règlements.

### ***Les relations communautaires***

Les membres de l'APGQ s'engageront de façon proactive dans une consultation ouverte et honnête avec les intervenants directement touchés par le projet (comme les propriétaires fonciers).

Les membres de l'APGQ fourniront des informations précises au sujet de leurs opérations aux parties intéressées.

Les membres de l'APGQ prendront en considération les préoccupations des intervenants dans la prise de décisions et la planification des mesures d'atténuation.

***Nous pouvons « tous ensemble » profiter du développement des ressources d'hydrocarbure du Québec tout en sécurisant un avenir énergétique propre, durable et responsable.***